

SAC-941019

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Réunion spéciale du

SÉNAT ACADÉMIQUE

16 h Le 19 octobre 1994

Pièce 289 Centre universitaire de Moncton

Pièce 311 Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Pièce A208 Centre universitaire de Shippagan

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Bernard Robichaud, président

Corine Auger (CUS)

Adrien Bérubé (CUSLM)

Bernadette Bérubé

Natacha Bossé (CUSLM)

Andréa Boudreau-Ouellet

Julien Chiasson

Zénon Chiasson

Léandre Desjardins

Lionel Dionne (CUS)

Nassir El-Jabi

Luc Frenette (CUSLM)

Paul Grell

Rino Lacombe

Paul Lanctôt

Fernand Landry

Nicolas Landry (CUS)

Ricky Landry

Rodrigue Landry

Roland G. LeBel (CUSLM)

Ronald C. LeBlanc

Albert Lévesque

Priscille Massé

Pierre Ouellette

Louise Péronnet

Marielle Préfontaine

Dominique Rioux (CUS)

John Sichel

Ba Tran Quang
Lita Villalon
Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Armand Caron (CUS)
Pierre Dion, président d'assemblée
Naguy Helmy, observateur
Gilles Long, secrétaire
Viateur Viel

EXCUSÉS: Rhéal Bérubé, Roger Caissie, Christophe Jankowski, Louis Malenfant, Victorin Mallet et Pascal Robichaud

ABSENTS: Normand Carrier, Médard Collette, Carole Denis, Normand Doucet, Roger Gervais, Normand Gionet, Lorraine Julien, Bertrand Marion, Edgar Robichaud et Michèle Trudeau

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 3
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 3
3. CORRESPONDANCE 3
4. RENCONTRE AVEC LE RECTEUR JEAN-BERNARD ROBICHAUD 3
5. FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VRER 8
6. CLOTURE 8

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 16 h 20.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation, émis le 19 septembre 1994, et de la note de service du 12 octobre précisant l'ajout de la rubrique *Formation du Comité consultatif de sélection du VRER*.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Lettre de Christophe Jankowski (1994 10 06) demandant que soit considérée lors de la rencontre avec le Recteur la résolution que la FESR a fait parvenir au Président du Comité consultatif de sélection du recteur le 8 septembre 1994.

4. RENCONTRE AVEC LE RECTEUR JEAN-BERNARD ROBICHAUD

Monsieur Robichaud fait d'abord un exposé de sept minutes dans lequel il soulève les points suivants:

1) *Bilan de son premier mandat*

Lorsque je suis arrivé ici en 1990, je m'étais fixé deux objectifs principaux:

- a) Faire un plan stratégique et en assurer le suivi;
- b) Évaluer les cadres. Selon lui, l'implantation du processus d'évaluation est presque complétée. Le Conseil des gouverneurs évalue le Recteur; le Recteur procède depuis deux ans à l'évaluation des cadres de niveau 2. Cette année, les cadres de niveau 2 ont entrepris l'évaluation des cadres de niveau 3.

2) *Prochain mandat*

Le Recteur souhaiterait faire un deuxième exercice de planification stratégique englobant une période de trois ans. Ce qui permettrait le raffinement des objectifs.

Période de questions

•Helmy: Monsieur le Recteur, je voudrais vous soumettre la recommandation de la FESR: «Les membres du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche désirent avoir un aperçu de la mission du Recteur pour son deuxième mandat, des précisions sur ses intentions et un engagement plus clair de sa part pour un maintien de la structure académique de la Faculté des études supérieures et de la recherche et son soutien à la RDC. Le soutien du Recteur devrait être un soutien moral, matériel et en particulier voir à la nécessité de l'octroi de bourses plus tangibles aux étudiants.es des 2e et 3e cycles.»

•J.-B. Robichaud: L'intensification des efforts en RDC et le transfert des technologies, c'est peut-être l'objectif du plan stratégique qui a reçu le moins d'attention. Il faudra s'y attaquer plus résolument.

Je ne suis pas prêt à prendre l'engagement de maintenir la structure actuelle de la FESR pas plus pour cette Faculté que pour toute autre faculté ou école.

•Massé: Qu'est-ce qui sera fait pour augmenter notre crédibilité auprès des organismes subventionnaires de recherche?

•J.-B. Robichaud: Notre dernier bilan financier vérifié indique que 4 à 5 millions sont consacrés à la recherche subventionnée. Nous avons une politique de dégrèvement pour la recherche. Je donnerais un exemple: nos efforts dans le domaine de l'environnement avec la création de la Chaire d'étude. Il nous faudra mieux cibler les créneaux d'expertise. Un autre objectif à poursuivre, c'est l'aide aux jeunes chercheurs. En somme, il y a quand même un bon nombre d'initiatives qui ont été prises.

•Massé: Faites-vous la dissociation entre recherche fondamentale et recherche appliquée?

•J.-B. Robichaud: Lors d'une conférence qu'elle prononçait ici l'an dernier, Madame Anne Marrec du Fonds FCAR soutenait que cette distinction a de moins en moins de faveur dans les universités. Les universités doivent aussi se préoccuper du transfert des technologies. Tous les types de recherche doivent être encouragés sans pour autant, dans le domaine de la recherche appliquée, vendre son âme et en s'assurant bien de la protection de notre autonomie.

•Rodrigue Landry: Vous nous avez fait le bilan de votre premier mandat, je voudrais surtout savoir quelle est votre vision de l'avenir?

•J.-B. Robichaud: Ma motivation en venant ici en 1990 était que je considérais et je considère toujours l'Université de Moncton comme étant probablement la plus importante institution acadienne. L'Université doit être un lieu de poursuite de l'excellence; elle est importante pour le développement de la collectivité acadienne. Le rôle de recteur permet d'influencer très largement l'institution. L'accès à l'universel doit se faire d'abord via la Francophonie, sans pour autant négliger les échanges avec les universités qui ne sont pas de langue française. L'Université de Moncton est un élément déterminant dans le devenir des Acadiens et Acadiennes.

•Rodrigue Landry: Dans quelle direction voulez-vous orienter votre deuxième mandat?

•J.-B. Robichaud: J'arrive d'une rencontre de l'AUCC à laquelle participaient tous les recteurs des universités canadiennes. Le thème de la conférence: La réforme Axworthy. L'Université de Moncton devra se positionner face à ces nouveaux financements décroissants. La réforme Axworthy est inquiétante. Il faudra être vigilant tout en collaborant avec les autres universités du pays. Le Comité exécutif a été saisi de la question ce matin et le Conseil le sera à sa prochaine réunion. La volonté du fédéral est de retirer 1,2 milliard d'ici 1996-97 de l'enveloppe destinée aux universités. La CESPM a déjà identifié que cela signifierait un manque à gagner majeur pour les universités sous sa juridiction. D'ici décembre 1994, nous ferons le scénario que ces compressions pourraient avoir sur l'Université de Moncton.

Nous serons marqués par l'ère de l'information dans laquelle nous entrons. Il nous faudra faire un effort considérable à ce niveau. À quoi ressemblera l'Université de l'an 2015? Cette nouvelle ère aura des impacts majeurs sur la transmission des connaissances. Par conséquent, elle entraînera des changements profonds dans le fonctionnement des universités.

• Grell: Il existe dans la plupart de nos facultés et écoles une comptabilité fonctionnelle; on ne peut pas en dire autant des autres secteurs de l'Université. Pouvez-vous vous engager à ce niveau-là?

•J.-B. Robichaud: Nous venons de mettre sur pied un Comité de planification financière qui fera des recommandations en prévision de l'établissement du prochain budget. Également, un groupe de travail a examiné la question de la facturation des droits de scolarité. Il vient de déposer son rapport qui est en voie de distribution. Ledit Comité

propose une facturation par crédit, ce qui présente des avantages au niveau de l'équité. Celui qui suit 18 crédits paierait plus que celui qui en suit 12 ou 15.

Si on établit le crédit comme unité de mesure, cela devient un outil de gestion plus transparent. À l'intention des étudiants, cet exercice n'est pas un moyen détourné pour augmenter les droits de scolarité.

•Grell: La transparence n'existe pas au niveau non académique. Pour le nouveau poste de vice-recteur aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, un consultant a été embauché; cela coûtera 30 000\$ à l'Université. Pouvez-vous engager à rendre public le contrat que vous passerez avec ce nouveau vice-recteur?

•J.-B. Robichaud: À l'Université, nous avons toute une gamme de contrats avec des professeurs, avec des cadres. Si vous m'en faites la demande je suis prêt à rendre le mien public. Je ne serais pas prêt à rendre public les contrats des autres.

•Tran Quang: Comment allez-vous faire pour rassembler les personnes, pour faire des consensus?

•J.-B. Robichaud: Si je me fie à la réaction de l'ABPUM dernièrement, je n'ai peut-être pas très bien réussi à le faire au cours de mon premier mandat. Mais je vais vous donner un exemple de ce qui a bien fonctionné: la Chaire d'études en environnement. Le fait de définir des moyens d'action, c'est déjà beaucoup.

•LeBlanc: Qu'en est-il des coûts d'opportunité?

•J.-B. Robichaud: C'est vrai que dans notre Université il y a une lourdeur administrative qui s'explique par l'ensemble des procédures bureaucratiques. J'ai fonctionné dans d'autres milieux avant de venir ici et il y a plus de lenteur dans une université. Prenez par exemple le fonctionnement du Sénat, les comités par-dessus comités, la longue procédure conduisant à la promotion. Mais la culture organisationnelle ne se change pas rapidement. À ce chapitre, il faut s'interpeller tous, pas seulement le Recteur.

Au niveau des structures administratives, nous venons de faire la fusion de deux postes de vice-recteur; il y en aura d'autres. Il nous faut continuer le resserrement des effectifs administratifs et aussi dans l'académique.

•Président: Le temps est écoulé. Au nom de tous, je remercie le Recteur.

•J.-B. Robichaud: Je voudrais également remercier les sénateurs et les sénatrices pour l'exercice que nous venons de tenir. Je le considère important pour l'Université. J'espère que le Comité consultatif de sélection recevra vos commentaires.

Quant à moi, si le jugement collectif indique que je ne suis pas l'homme de la situation, et si ça se fait correctement, j'irai ailleurs sans amertume.

Continuez à être vrais, directs. J'estime que le jugement de l'ABPUM a été sévère. De mon côté, je réserve ma décision. Elle sera influencée par la lecture que je ferai de l'appui. Pour moi, une bonne décision, ça ne veut pas seulement dire deux tiers des votes des membres du Conseil des gouverneurs.

Le Recteur se retire.

•Desjardins: À titre de suggestion, j'aimerais dire que les sénateurs doivent parler individuellement. Que l'information soit envoyée au Président du Comité consultatif de sélection. Le résultat du vote ne devrait pas être communiqué aux membres du Sénat aujourd'hui. Seule une personne désignée par le Sénat, ce pourrait être le Secrétaire, le transmettrait au Comité consultatif de sélection. Ce dernier pourrait informer les sénateurs des résultats du vote d'aujourd'hui après la période de consultation qui doit se terminer le 25 octobre prochain.

•Ouellette: À titre de membre du Comité consultatif de sélection, j'aimerais dire que j'avais informé ledit Comité que l'ABPUM tiendrait un vote indicatif et qu'il serait rendu public. Monsieur Richard Savoie le savait à l'avance. Je n'accepte pas son commentaire que c'était «de mauvais goût»; la vérité a toujours existé en Acadie. Si on vote ici, qu'on le dévoile.

•Président: J'aurais une suggestion à vous faire. Par un vote secret, chaque membre pourrait se prononcer sur la question suivante: «Êtes-vous en faveur du renouvellement du mandat du recteur Jean-Bernard Robichaud?». L'on se prononcerait comme Sénat, c'est-à-dire que le vote n'identifierait pas les Centres. Seul le total global paraîtrait au procès-verbal.

•Grell: Comment procéder pour dépouiller le scrutin? Il faudrait un scrutateur et deux témoins.

•Ricky Landry: Pourquoi vote-t-on? On va répondre individuellement de toute façon.

•Grell: La lettre du 4 août du Président du Comité consultatif de sélection identifiait le Sénat comme une instance à être consultée. Aujourd'hui on ne répond pas individuellement, mais comme instance.

•Président: Un «oui» signifie que vous êtes en faveur du renouvellement, un «non» signifie que vous êtes contre.

Scrutin secret.

Scruteurs: Viateur Viel et Paul-Émile Benoit.

Le Secrétaire prend par téléphone le résultat du vote du CUS et le transmet aux scrutateurs.

•Président: Voici le résultat du vote.

Oui: 11

Non: 10

Les membres du CUSLM n'ont pas participé au vote pour une raison qu'on ne peut expliquer séance tenante.

•Benoit: Est-ce que vous voulez que le résultat du vote soit transmis aux médias?

•Ricky Landry: Pas tout de suite.

•Grell: Ça ne regarde pas les médias. Nous avons un devoir de discrétion.

•El-Jabi: Les résultats devraient être transmis au Comité consultatif de sélection seulement.

•Tran Quang: Le Recteur et le Conseil des gouverneurs devraient en être informés. Le vote devrait être rendu public, c'est une question de transparence.

•Péronnet: Le CUSLM n'a pas participé au scrutin; le Sénat comprend des membres des trois constituantes.

R: 01-SAC-941019

Il est proposé par Tran Quang Ba et appuyé par Andréa Boudreau-Ouellet

"Que, comme à l'habitude, un communiqué de presse soit émis; que le Recteur et le Comité consultatif de sélection en soient informés en même temps."

Scrutin secret.

Scrutateurs: Viateur Viel et Paul-Émile Benoit

Vote sur R01 Pour 12 Contre 3 ADOPTÉ.

•Caron: S'agissait-il d'une rencontre informelle avec le Recteur ou d'une réunion du Sénat?

•Long: L'avis de convocation mentionnait, comme demandé à la dernière réunion régulière du Sénat, que la réunion d'aujourd'hui était une réunion spéciale du Sénat.

•Ricky Landry: On n'a pas le quorum.

•Boudreau-Ouellet: Cela n'invalide pas le vote tenu sur la proposition de renouvellement.

•Président: En tant que Président, je ne vérifie pas le quorum si je ne reçois pas une demande expresse.

5. FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VRER

Léandre Desjardins se retire.

Les membres doivent procéder à la nomination de deux professeurs.es et d'un étudiant.e.

Professeurs.es

R: 02-SAC-941019

Mises en candidature

Louise Péronnet Proposeure: Marielle Préfontaine

(Celle-ci décline)

Rino Lacombe Proposeur: Nassir El-Jabi

Andréa Boudreau-Ouellet Proposeure: Marielle Préfontaine

Après avoir demandé trois fois s'il y avait d'autres mises en candidature, le Président proclame l'élection sans concurrent.e de **Rino Lacombe** et d'**Andréa Boudreau-Ouellet**.

Étudiant.e

R: 03-SAC-941019

Mises en candidature

Dominique Rioux Proposeur: Lionel Dionne

Ricky Landry Proposeur: Ricky Landry

Scrutin secret.

Scrutateurs: Viateur Viel et Gilles Long.

Le Secrétaire transmet le résultat du vote au Président qui proclame l'élection de **Dominique Rioux**.

18. CLÔTURE

La séance est levée à 18 h 15.

Contresigné le _____

_____ Jean-Bernard Robichaud, président

_____ Gilles Long, secrétaire